

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents** : MM. AUDO Benoît, BAIZET Sandrine, CHAVENTRÉ Cyril, DESSON Thomas, EGELS Aurore, ENG Charles, HENRY Christine, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, MOLINES Emmanuelle, OTLINGHAUS Pascal, PERINI Marie-Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis, SOUFFRIN Gilles.

**Absentes excusées** : Mme PÉROUX Claire pouvoir à M. SORIA Denis.

**Secrétaire de séance** : Mme MOLINES Emmanuelle.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 octobre 2020.

### **DELEGATION AU SDESM DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2021 – 2020/34**

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

**Considérant** que la commune de LA GENEVRAYE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public route de Montigny, Chemin des Etangs, rue des Genévriers.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 25.894 € H.T soit 31.072,80 € T.T.C.

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires, création d'un point lumineux et extension de réseau aérien sur le réseau d'éclairage public de la route de Montigny, Chemin des Etangs et rue des Genévriers.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

## CCMSL – CONVENTION « SERVICE COMMUN URBANISME » – 2020/35

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de mise à disposition du « Service Commun Urbanisme » de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour l’instruction des autorisations d’urbanisme arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Madame le Maire précise que la commune a adhéré à ce service pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol cités ci-après :

- permis d’aménager
- permis de construire
- déclarations préalables de lotissement
- permis de démolir
- certificats d’urbanisme opérationnel

Afin d’assurer la continuité de ce service, Madame le Maire propose au membre du conseil municipal de signer la nouvelle convention pour la durée du mandat et de déléguer l’instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l’occupation du sol.

Madame le Maire nous fait part qu’en application de l’article L.422-8 du code de l’urbanisme, cette mise à disposition par la CCMSL donne lieu à remboursement des frais engagés par le service dans le cadre de la mutualisation soit pour l’instruction :

- d’un permis d’aménager : 330 euros
- d’un permis de construire : 280 euros
- d’une déclaration préalable de lotissement : 280 euros
- d’un permis de démolir : 220 euros
- d’une déclaration préalable de travaux : 190 euros
- d’un certificat d’urbanisme opérationnel : 165 euros
- d’un certificat d’urbanisme d’information : 110 euros
- d’aide technique divers : 40 euros/heure

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide à l’unanimité** :

- **d’adhérer** au service commun urbanisme de Moret Seine et Loing à compter du 1er janvier 2021 ;
- **d’approuver** la convention d’adhésion au service commun, ci-jointe ;
- **d’autoriser** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son application.
- **d’inscrire** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021 et suivants.

## **SIDEAU : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L’EAU – 2020/36**

**Vu** la délibération du SIDEAU n° 2020.07.05 portant modification du nombre de membres du Bureau Syndical,

**Considérant** que tout changement de la composition du Bureau Syndical entraîne une modification des statuts,

Il convient de modifier les statuts du SIDEAU Moret Seine et Loing.

Après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**APPROUVE** les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

**SIDEAU : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE (RAD) ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) EXERCICE 2019 – 2020/37**

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIDEAU Moret Seine et Loing depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conformément à la réglementation le SIDEAU nous a transmis le Rapport d'Activité du Délégué et le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service relatif au service public de distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2019.

Ces documents, établis par le Président du SIDEAU, sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2019.html>

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDEAU Moret Seine et Loing, lors de la séance du 29 septembre 2020 a pris acte du rapport d'activité 2019 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2019.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la production et la distribution d'eau potable du SIDEAU, au titre de l'exercice 2019 :**

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué de service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public.

**SIDASS : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – 2020/38**

**Vu** la délibération du SIDASS n° 2020.07.08 portant modification du nombre de membres du Bureau Syndical,

**Considérant** que tout changement de la composition du Bureau Syndical entraîne une modification des statuts,

Il convient de modifier les statuts du SIDASS Moret Seine et Loing.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

**SIDASS : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE (RAD) ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) EXERCICE 2019 – 2020/39**

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIDASS Moret Seine et Loing depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conformément à la réglementation le SIDASS nous a transmis le Rapport d'Activité du Délégué et le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service relatif au service public d'Assainissement Collectif et Non Collectif au titre de l'exercice 2019.

Ces documents, établis par le Président du SIDASS, sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2019.html>

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing, lors de la séance du 28 septembre 2020 a

pris acte du rapport d'activité 2019 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2019.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour les systèmes d'assainissement collectif et pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIDASS, au titre de l'exercice 2019 :**

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué du service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service Public.

#### **CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE (PLOUVIER/COMMUNE) – 2020/40**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée section ZC n°34 d'une superficie de 73 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme PLOUVIER afin de réaliser le projet d'aménagement d'une aire de stationnement route de Moret (RD40). Ce terrain est cédé gracieusement à la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** des membres présents :

- **d'acquérir** la parcelle cadastrée section ZC n°34 d'une superficie de 73 m<sup>2</sup>.
- **de prendre en charge** tous les frais résultants de cette transaction.
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer l'acte notarié pour le compte de la commune auprès de Maître Sophie KREMER, Notaire à Montigny Sur Loing (77690).
- **de prévoir** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2021.

#### **TRAVAIL DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS**

CCAS : il a été décidé de remplacer les colis gourmands par un repas panier de Noël préparé par l'Auberge de La Genevraye pour les aînés de 70 ans et plus. Celui-ci sera distribué aux administrés concernés le 29 décembre 2020.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Création de groupe de travail :
  - o Fleurissement du cimetière : Mme EGELS Aurore, M. OTLINGHAUS Pascal, M. AUDO Benoit et 1 personne extérieure
  - o Cimetière relevage des tombes : Mme PERINI Marie-Claire, M. AUDO Benoit, M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, Mme MOLINES Emmanuelle, M. SORIA Denis
- Projet Parc Résidentiel de Loisirs :  
Une déclaration de projet doit-être réalisée pour mettre le PLU en comptabilité avec le projet du parc résidentiel de loisirs. Une réunion est prévue prochainement pour nous restituer l'étude environnementale qui est achevée.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :  
Après concertation, les membres du Conseil Municipal décident d'adhérer au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Baignade :  
Afin de sécuriser la route de Montigny près de l'accès à la baignade, des barrières ont été commandées et vont être posées très prochainement.